

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 mars 2023

Nombre de membres	Excusé :	Date de la convocation : 16/03/2023
En exercice : 10	Absents :	Date d'affichage : 16/03/2023
Présents : 8	Pouvoir : 2	

2023_05

Objet : Approbation du Compte de Gestion et du CA 2022 sur le BP communal et le budget CCAS

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi vingt-trois mars à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Sandrine NARDI, M. Sébastien LANGE, Mme Ninoslava BOZOVIC, M. Christophe BOYER, M. Stéphane ROUX, Mme Stéphanie GRECARD, Mme Maryse TEQUI.

Pouvoir : M. Didier MIRATON donne procuration à M. Claude REILHES

M. Damien WEISSE donne procuration à Mme Maryse TEQUI

Secrétaire de séance : Maryse TEQUI

o o o

Le Conseil municipal sous la présidence de Mme. Ninoslava BOZOVIC, délibérant sur le compte administratif 2022, dressé par M. Claude REILHES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1 – Lui donne acte du compte administratif tel que suit :

Fonctionnement

-	Dépenses :	116 493.61€
-	Recettes :	183 396.97 €
	Excédent de l'exercice 22	66 903.36 €
	Report SF 2021	121 948.94 €

⇒ Résultat de clôture de fonctionnement de **188 852.30 €**

Investissement :

-	Dépenses :	157 864.55 €
-	Recettes :	213 752.01 €
	Excédent de l'exercice 22	55 887.46 €
	Report SI 2021	49 001.02 €

⇒ Résultat de clôture de l'investissement de **104 888.48 €**

Reste à réaliser

-	Dépenses :	239 644.44 €
-	Recettes :	44 573.22 €

CCAS

Fonctionnement :

-	Dépenses :	75.60 €
-	Recettes :	0.00 €
	Report SF 2021	541.28 €
	Déficit de l'exercice 22	- 75.60 €

- Résultat global de clôture : **468.68€**

2 – constate les identités de valeurs avec les comptes de gestion du Trésorier.

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Claude REILHES

